



Amiens, 25 mars 2019

Communiqué de presse

**Inondations et coulées de boue de mai / juin 2018
L'État attribue plus de 340 000 € de subventions aux collectivités**



Fin mai - début juin 2018, le département de la Somme connaissait une série d'épisodes orageux et de fortes pluies entraînant notamment des coulées de boue et des dégâts matériels.

L'État vient d'attribuer 346 873 euros de subventions de solidarité au profit des 11 communes et des deux communautés d'agglomération et de communes ayant déposé un dossier à ce titre.

Cette enveloppe couvre l'intégralité des 21 demandes éligibles déposées par les collectivités sommiennes.

Pour accompagner les collectivités dont les biens non assurables ont été détériorés, un dispositif particulier dit de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques a été activé.

A l'issue de cette procédure qui a fortement mobilisé les services de l'État, Muriel NGUYEN, préfète de la Somme a fait le choix de n'exclure aucune demande sur la base du montant de la dépense. Les subventions sont ainsi attribuées pour les petites dépenses comme pour les travaux plus substantiels.

Communes bénéficiaires :

Beauval
Berteaucourt-les-Thennes
Brailly-Cornehotte
Demuin
Gezaincourt
Grandcourt
Irles

Le Mazis
Naours
Raincheval
Wagnies

EPCI bénéficiaires :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Communauté de communes du territoire Nord-Picardie